

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention de pilotage de l'éducation artistique et culturelle

La signature de la convention tripartite relative au pilotage de l'éducation artistique et culturelle en Midi-Pyrénées se déroulera :

le **lundi 2 mars 2015 à 14h30**
à la **Préfecture de Région Midi-Pyrénées**

En présence de :

Pascal Mailhos, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de Haute-Garonne,
Laurent Roturier, Directeur Régional des Affaires Culturelles,
Hélène Bernard, Rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des Universités,
Marc Laborde, Directeur académique de Canopé académie de Toulouse.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

La loi de refondation de l'École de la République a placé l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions de l'école, autour de trois piliers : le développement d'une culture personnelle, la pratique artistique et la rencontre directe avec les artistes et les œuvres : « *L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques* ».

Levier principal de la démocratisation culturelle, elle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques et participe à l'aménagement culturel du territoire.

UNE FEUILLE DE ROUTE CONJOINTE

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la communication effectuée le 11 février dernier en Conseil des ministres par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication.

Elle donne un cadre général à l'action conjointe de l'académie de Toulouse, de la Drac Midi-Pyrénées et de Canopé académie de Toulouse. Les signataires s'engagent à y associer l'ensemble des professionnels de la culture et de l'éducation. Ils inviteront également les collectivités territoriales à devenir partenaires de ce dispositif. Le public visé englobe l'ensemble de la communauté scolaire : élèves, enseignants, corps d'encadrement.

LES OBJECTIFS

Cette convention triennale pose des objectifs prioritaires partagés : « *conforter la cohérence et la convergence d'actions, veiller à une meilleure adéquation entre l'offre culturelle et les besoins des écoles et établissements scolaires à l'échelle de l'académie, proposer des formations conjointes et encourager les partenariats ainsi que la mobilisation des structures culturelles du territoire* ».

Ces objectifs seront déclinés selon les thèmes suivants :

- Mutualisation d'informations pour définir conjointement des priorités au service d'actions concertées ;
- Développement d'une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle ;
- Valorisation des usages culturels du numérique.

26 février 2015

CONTACT PRESSE

Alexia Dounot
Chargée de communication
Canopé académie de Toulouse
T. 05 61 99 48 61
alexia.dounot@crdp-toulouse.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

